



# *Informations municipales*

## *N° 259*

---

### **RÉUNION DU LUNDI 4 FEVRIER 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 4 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Challet, légalement convoqué le 29 janvier en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène DENIEAULT, Maire.

Présents : MM. Pascal HOYAU, MORVAN Daniel, Jean-Marc EDELIN, Bernard DEMICHEL, Dimitri TACHAT, Christophe LE NINAN, Manuel LEROUX et Mme Marie-Thérèse LELOURDY.

Excusé ayant donné procuration : M. DELAHOUCHE Lionel à Mme DENIEAULT Hélène

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse LELOURDY

oooooooooooooooo

- **Approbation du compte-rendu du 03/12/2018** :

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- **Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget** :

En l'absence de l'adoption du budget 2019, le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (hormis les dépenses afférentes au remboursement des annuités de la dette venant à échéance) dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits ouverts au remboursement de la dette).

Le montant des dépenses d'investissement budgétisé sur année 2018 étant de 42 961,61 € (hors chapitre 16), le montant autorisé pour l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, en attendant le vote du budget 2019, aux chapitres 20, 21 et 23 est donc : 42 961,61 x 25% soit 10 740,40 €.

Après discussion, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 10 740,40 €.

- **Fonds de concours :**

Suite à la réunion de la commission travaux, Madame le Maire propose de solliciter une subvention au titre du Fonds de Concours de la Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole pour les projets suivants :

1) **Rénovation et extension de la mairie :**

Coût total :	43 043,62 € HT
FDI :	12 913,00 €
DETR :	8 609,00 €
Autofinancement communal :	10 761,62 €
<b>Fonds de concours :</b>	<b>10 760,00 €</b>

2) **Aménagement d'une place de stationnement PMR à la salle communale :**

Coût total :	5 414,19 € HT
FDI :	1 624,00 €
DETR :	1 083,00 €
Autofinancement communal :	1 354,19 €
<b>Fonds de concours :</b>	<b>1 353,00 €</b>

3) **Travaux église (enveloppe patrimoine) :**

Coût total :	9 497,00 € HT
FDI :	2 849,00 €
Autofinancement communal :	3 324,00 €
<b>Fonds de concours :</b>	<b>3 324,00 €</b>

4) **Décorations lumineuses :**

Coût total :	966,75 € HT
Autofinancement communal :	483,75 €
<b>Fonds de concours :</b>	<b>483,00 €</b>

Après délibération, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent le Maire à solliciter une subvention de **15 920,00 €** au titre du Fonds de Concours.

- **Fonds Départemental d'Investissement :**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour présenter au Conseil Départemental une demande de FDI pour les projets suivants :

1) **Rénovation de la mairie :**

Coût total :	43 043,62 € HT
<b>FDI :</b>	<b>12 913,00 €</b>
DETR :	8 609,00 €
Autofinancement communal :	10 761,62 €
Fonds de concours :	10 760,00 €

## 2) Aménagement d'une place de stationnement PMR à la salle communale :

Coût total :	5 414,19 € HT
<b>FDI :</b>	<b>1 624,00 €</b>
DETR :	1 083,00 €
Autofinancement communal :	1 354,19 €
Fonds de concours :	1 353,00 €

## 3) Travaux église :

Coût total :	9 497,00 € HT
<b>FDI :</b>	<b>2 849,00 €</b>
Autofinancement communal :	3 324,00 €
Fonds de concours :	3 324,00 €

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à présenter une demande de subvention de **17 386 €** auprès du Fons Départemental d'Investissement.

### • **Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) :**

Madame le Maire expose que les travaux de rénovation et d'extension de la mairie et la création d'une place de stationnement PMR à la salle communale, peuvent bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Les plans de financement prévisionnels de ces travaux sont les suivants :

#### 1) Rénovation de la mairie :

Le plan de financement prévisionnel de cette opération le suivant :

Coût total :	43 043,62 € HT
FDI :	12 913,00 €
<b>DETR :</b>	<b>8 609,00 €</b>
Autofinancement communal :	10 761,62 €
Fonds de concours :	10 760,00 €

#### 2) Aménagement d'une place de stationnement PMR à la salle communale :

Coût total :	5 414,19 € HT
FDI :	1 624,00 €
<b>DETR :</b>	<b>1 083,00 €</b>
Autofinancement communal :	1 354,19 €
Fonds de concours :	1 353,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de **9 692 €** pour les travaux mentionnés ci-dessus.

## QUESTIONS DIVERSES

### **Nettoyage de printemps :**

Le prochain nettoyage de printemps aura lieu le samedi 25 mai 2019.

### **Départ de la secrétaire de mairie :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Hélène BURGUET, secrétaire de mairie, a demandé sa mutation vers une autre collectivité pour un poste à temps complet. Elle prendra ses nouvelles fonctions à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019. Le recrutement d'un nouvel agent est actuellement en cours.

Fin de séance : 21 h 25